



Conduite supervisée et amende et retrait de points

Par **didian**, le **13/07/2015 à 18:38**

Bonjour,
Je suis en conduite supervisée et j'ai récemment grillé un feu rouge et j'ai été flashé.
maintenant mon mari qui est aussi mon accompagnateur reçoit une amende de 90€ et un retrait de 4 points.
Je ne souhaite pas qu'il perde ses points à cause de moi qu'est-ce que je peux faire? contester l'infraction ou payer l'amende et demander le non-retrait de point?
Merci de m'éclairer.

Par **Tisuisse**, le **13/07/2015 à 19:12**

Bonjour,
Il suffit, à votre époux, de contester avoir été le conducteur et de ne dénoncer personne. Il restera, en tant que titulaire de la carte grise, responsable pécuniairement du montant de l'amende mais personne ne perdra de points.

Par **didian**, le **13/07/2015 à 20:12**

Merci bien pour votre réponse, comment je fais pour contester et prouver que ce n'était pas mon mari au volant mais moi?

Par **didian**, le **13/07/2015 à 22:15**

Merci encore pour vos éclaircissements néanmoins, ne faut il pas demander les clichés de l'infraction afin de pouvoir contester plus facilement.

Par **Lag0**, le **14/07/2015** à **08:42**

Bonjour,
Dans votre cas, demander la photo ne servira à rien puisque vous savez bien que votre mari n'était pas au volant puisque c'était vous !